

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 AVRIL 2011

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry – DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - - VILLIEN Gisèle

Excusé : VIBERT Christian

Absente : PY Adéline

Secrétaire : NULLANS Marie Paule

I – AFFAIRES GENERALES

1. Vote du budget communal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif de la commune de La Côte d'Aime pour l'année 2011, section qui s'équilibre à 924 715 euros en dépenses et en recettes.

Il approuve à l'unanimité les chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la commune de La Côte d'Aime pour l'année 2011, section qui s'équilibre à 1 010 121 euros en dépenses et en recettes.

2. Vote du budget Eau et Assainissement

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la commune de la Côte d'Aime pour l'année 2011, section qui s'équilibre à 140 270 euros en dépenses et en recettes.

Il approuve à l'unanimité les chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la commune de La Côte d'Aime pour l'année 2011, section qui s'équilibre à 315 385 euros.

3. Vote des taux

Ils demeurent inchangés par rapport à l'année précédente, à savoir :

. Taxe d'habitation :	16.63 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	168.67 %
. Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18.29 %
. Cotisation Foncières des Entreprises :	31.21 %

4. Délégation de service public – refuge de La Balme

La commune a lancé un appel de candidature pour assurer le gardiennage du refuge de La Balme ; le contrat précédent prend fin au 31 mai 2011.

Un seul candidat a répondu : Monsieur Bernard DUC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de confier la gestion du refuge de la Balme à Monsieur Bernard DUC,
- Dit que cette gestion débutera le 1^{er} juin 2011 pour prendre fin au 31 mai 2017, soit une durée de six ans,
- Fixe la redevance annuelle à 10 450 €,
- Précise que cette redevance sera révisable en fonction de la fréquentation et notamment des travaux que la commune souhaite engager sur le refuge.

5. Avenant travaux Montméry

Le Conseil Municipal approuve les travaux supplémentaires sur les réseaux au hameau de Montméry :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| - Entreprise LAURENT | 53 066 € TTC |
| - Entreprise CARRET VETTIER | 1 647.13 € TTC |

6. Création d'un poste d'agent technique saisonnier

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour faire face aux absences du personnel communal technique, notamment durant les congés d'été et compte tenu du programme de travail, il convient de créer un poste d'agent technique saisonnier pour une durée de six mois à compter du 9 mai 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de six mois à compter du 17 mai 2010,
- dit que cet agent sera rémunéré à l'indice majoré 336,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

7. Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) : travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF : convention de co-maîtrise d'ouvrage et demande de participation auprès du SDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 janvier 2011 relative au projet de travaux de La Bergerie incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique. Cette délibération a été prise prématurément.

Il indique que la compétence électricité a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) lors de l'adhésion de la commune.

Ce transfert de compétence comprend également le transfert de maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts du SDES a été actée par la délibération du Comité Syndical en date du 14 septembre 2010.

La commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ERDF, celle-ci doit contractualiser une

Convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SDES avant la signature du marché public et le début des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le dossier présenté,
- Renouvelle sa demande de participation auprès du SDES pour les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

8. Aménagement de sentiers Natura 2000

Le 30 novembre 2010 les membres du Comité de pilotage Natura 2000 « S23 » se sont réunis et ont validé un programme d'actions pour 2011, dont la proposition d'aménagement de sentiers de valorisation du site Natura 2000 à travers le regard des artistes sur la commune de La Côte d'Aime.

Ce projet consiste en l'aménagement de trois boucles d'environ 2 à 2h30 de marche chacune, jalonnées de lieux de « pauses artistiques ». L'idée est d'inviter le promeneur à se « pauser » pour contempler puis apprendre à peindre ou photographier la nature, particulièrement diversifiée au sein du site Natura 2000 dit des « Adrets de Tarentaise » ou « S23 ».

Ainsi 5 tables de lecture, proposeront aux promeneurs de connaître le nom de la flore inhérente à ce site Natura 2000, de comprendre les activités agricoles qui créent ces paysages ruraux, tout en proposant une explication « pas à pas » de différentes techniques de peinture et de photographie.

En parallèle, il s'agit de renforcer la signalétique des chemins sur ces trois boucles afin que le promeneur invité à emprunter ces « sentiers des artistes » puissent visualiser les grandes directions et savoir où il se situe.

Ce projet est cofinancé par l'Etat dans le cadre de Natura 2000 via le Ministère de l'Ecologie, par la Région Rhône-Alpes, au travers du CDRA porté par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et par le Conseil Général de la Savoie dans le cadre des lignes classiques « sentiers et randonnée ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte, de solliciter :

- L'Etat pour les subventions correspondantes, environ 45,5% sur un montant subventionnable de 13 000 €, soit une aide de 5 934 €,
- La Région Rhône-Alpes pour les subventions correspondantes, 40 % sur un montant subventionnable de 20 217 €, soit une aide de 8 087 €,
- Le Département de la Savoie pour les subventions correspondantes, 25 % sur un montant subventionnable de 2 190 €, et de 80 % sur un montant subventionnable de 2 190 €, soit une aide de 2 299 €.

9. Echange Monsieur DUCRET Montméry

La parcelle communale ZW 286 est incurvée dans la parcelle ZW 519 appartenant à Monsieur DUCRUET.

Pour une meilleure desserte de la zone, les parties acceptent d'échanger une partie de leur terrain, soit 3 m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne son accord pour cet échange,
- Précise que les frais seront répartis à parts égales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents relatifs à cet échange.

III – DIVERS

10. Mesures Météo France

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Météo France a posé sous Portette une perche pour mesurer les hauteurs de neige.

Cette étude aboutira à la pose d'une station nivôse automatique.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 8 avril 2011

Le Maire,
M. OUDARD